



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
Bureau des élections et des associations
Dossier suivi par M. MAHMOUD

Tél : 01-41-60-65-22
Fax : 01-41-60-66-90
tamim.mahmoud@seine-saint-denis.gouv.fr

Bobigny, le 19 JUIL. 2011

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et Messieurs les députés de la
Seine-Saint-Denis

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux
de la Seine-Saint-Denis

Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux
de la Seine-Saint-Denis

Mesdames et Messieurs les conseillers
municipaux de la Seine-Saint-Denis

Mesdames et Messieurs les délégués des conseils
municipaux de la Seine-Saint-Denis

Objet: convocation-élections sénatoriales du 25 septembre 2011

Le 25 septembre 2011, vous êtes appelés à renouveler les six sénateurs du département.

Je vous précise que le scrutin qui sera ouvert à 9 heures et clos à 15 heures se déroulera dans le hall de la préfecture au 1, Esplanade Jean Moulin à Bobigny.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que tout membre du collège électoral qui, sans cause légitime, ne prend pas part au scrutin, est passible d'une amende de 100 € (article L. 318 du Code Electoral).

Le bureau des élections de la préfecture est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Christian LAMBERT